

Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal en date du 19 mars 2019 à 18h30.

Présents : Mmes Estéban, Bénazet, Dandine, Mouchague, Bach, Bonnet-Leclercq, Lavigne, MM. Eychenne, Rescanières, Labeur, Blandinières, Bonnefont, Doumenc, Lagarde, Pujol R., Pulci.

Absents excusés : Mmes Gourmandin, Macary, Méric, Pujol M., Pujol N. M. Fabry.

Madame Le Maire ouvre la séance, remercie l'Assemblée et passe à l'ordre du jour.

I/ Présentation de la référente de la Communauté d'Agglomération Pays Foix-Varilhes en charge du dossier « commerces » sur le secteur de Varilhes.

Madame Le Maire présente à l'Assemblée, Marika Repons et Juliette Sirieys, en charge du dossier « commerces » à la Communauté d'Agglomération Pays Foix-Varilhes.

La parole est donnée ensuite à Juliette Sirieys pour la présentation du dossier et d'un power point.

Madame Le Maire indique à l'Assemblée que des permanences seront tenues à la Mairie par Juliette Sirieys pour informer et venir en aide aux différents commerçants du secteur varillois, le jeudi et le vendredi avec possibilité de se rendre sur site selon les besoins.

II/ Approbation du compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 19 février 2019.

Compte tenu de la non-transmission du compte rendu avant la séance, Madame Le Maire indique que ce point est ajourné et sera remis lors de la prochaine séance.

III/ Présentation et vote du Compte Administratif 2018 de la Régie Municipale des Eaux. Affectation des résultats 2018 pour la Régie Municipale des Eaux.

1°) Compte administratif et compte de gestion 2018.

Considérant que le Compte Administratif 2018 de la Régie Municipale des Eaux, présenté par Monsieur Michel Blandinières, Président de la Régie des Eaux et d'Assainissement, fait apparaître les résultats suivants :

- Recettes de fonctionnement 2018 : 538 604.25 Euro.
- Dépenses de fonctionnement 2018 : 317 176.47 Euro.  
Soit un excédent de fonctionnement reporté de : 221 427.78 Euro.
  
- Recettes d'investissement 2018 : 175 127.07 Euro.
- Dépenses d'investissement 2018 : 145 119.99 Euro.  
Soit un excédent d'investissement reporté de : 30 007.08 Euro.

Considérant que le Compte de Gestion 2018 de la Régie Municipale des Eaux transmis par Madame La Trésorière du Centre des Finances de Foix donne les mêmes résultats.

L'Assemblée, après délibération,

- Approuve le Compte Administratif 2018 de la Régie Municipale des Eaux.
- Approuve le Compte de Gestion 2018 de la Régie Municipale des Eaux transmis par Madame La Trésorière du Centre des Finances de Foix.
- Dit que Madame Le Maire ne participe pas au vote concernant l'approbation du Compte

Administratif 2018.

- Autorise Madame Le Maire à signer tous les documents nécessaires pour ce dossier.

#### 2°) Affectation des résultats 2018.

Considérant que le Compte Administratif 2018 de la Régie Municipale des Eaux, présenté par Monsieur Michel Blandinières, Président de la Régie des Eaux et d'Assainissement, fait apparaître les résultats suivants :

- Recettes de fonctionnement 2018 : 538 604.25 Euro.
- Dépenses de fonctionnement 2018 : 317 176.47 Euro.  
Soit un excédent de fonctionnement reporté de : 221 427.78 Euro.
- Recettes d'investissement 2018 : 175 127.07 Euro.
- Dépenses d'investissement 2018 : 145 119.99 Euro.  
Soit un excédent d'investissement reporté de : 30 007.08 Euro.
- Recettes d'investissement, restes à réaliser : 150 000.00 Euro.
- Dépenses d'investissement, restes à réaliser : 362 726.15 Euro.  
Soit un solde de restes à réaliser de : - 212 726.15 Euro.

L'Assemblée, après délibération,

- Décide la reprise des résultats pour le budget primitif 2019 et les inscriptions suivantes :
  - o Article 002 (recettes de fonctionnement) : 38 708.71 Euro (Excédent fonctionnement – réserve).
  - o Article 001 (recettes d'investissement) : 30 007.08 Euro (Excédent investissement).
  - o Article 1068 (réserve) : 182 719.07 Euro (Excédent d'investissement - Solde des restes à réaliser).
  - o Précise que Madame Le Maire ne participe pas au vote concernant l'approbation du compte administratif 2018.
  - o Charge Madame Le Maire d'effectuer toutes les formalités administratives nécessaires.

#### IV/ Présentation et vote du Budget Primitif 2019 de la Régie Municipale des Eaux.

Madame Le Maire donne la parole à M. Blandinières pour la présentation du budget primitif 2019 qui est voté à l'unanimité par l'Assemblée.

M. Blandinières donne des informations complémentaires :

- Rendement du réseau de l'eau à 84% ce qui explique la diminution de la taxe de l'agence de l'Eau Adour Garonne pour le rendement.
- Les subventions concernant la sectorisation ont été toutes perçues sur 2018.
- Arrêt de maladie de Fabien Dallier pour accident du travail. Il sera nécessaire d'étudier son remplacement suivant la durée de l'arrêt. L'Assemblée valide cette proposition.

#### V/ Présentation et vote du Compte Administratif 2018 du Budget Annexe d'Assainissement. Affectation des résultats 2018 pour le Budget Annexe d'Assainissement.

1°) Compte administratif et compte de gestion 2018.

Considérant que le Compte Administratif 2018 du budget annexe d'assainissement, présenté par Monsieur Michel Blandinières, Président de la Régie des Eaux et d'Assainissement, fait apparaître les résultats suivants :

- Recettes de fonctionnement 2018 : 396 088.59 Euro.
- Dépenses de fonctionnement 2018 : 332 535.84 Euro.  
Soit un excédent de fonctionnement reporté de : 63 552.75 Euro.
  
- Recettes d'investissement 2018 : 169 649.72 Euro.
- Dépenses d'investissement 2018 : 95 370.96 Euro.  
Soit un excédent d'investissement reporté de : 74 278.76 Euro.

Considérant que le Compte de Gestion 2018 du budget annexe d'assainissement transmis par Madame La Trésorière du Centre des Finances de Foix donne les mêmes résultats.

L'Assemblée, après délibération,

- Approuve le Compte Administratif 2018 du budget annexe d'assainissement.
- Approuve le Compte de Gestion 2018 du budget annexe d'assainissement transmis par Madame La Trésorière du Centre des Finances de Foix.
- Dit que Madame Le Maire ne participe pas au vote concernant l'approbation du Compte Administratif 2018.
- Autorise Madame Le Maire à signer tous les documents nécessaires pour ce dossier.

2°) Affectations des résultats 2018.

Considérant que le Compte Administratif 2018 du budget annexe d'assainissement, présenté par Monsieur Michel Blandinières, Président de la Régie des Eaux et d'Assainissement, fait apparaître les résultats suivants :

- Recettes de fonctionnement 2018 : 396 088.59 Euro.
- Dépenses de fonctionnement 2018 : 332 535.84 Euro.  
Soit un excédent de fonctionnement reporté de : 63 552.75 Euro.
  
- Recettes d'investissement 2018 : 169 649.72 Euro.
- Dépenses d'investissement 2018 : 95 370.96 Euro.  
Soit un excédent d'investissement reporté de : 74 278.76 Euro.
  
- Recettes d'investissement, restes à réaliser : 0 Euro.
- Dépenses d'investissement, restes à réaliser : 0 Euro.  
Soit un solde de restes à réaliser de : 0 Euro.

L'Assemblée, après délibération,

- Décide la reprise des résultats pour le budget primitif 2019 et les inscriptions suivantes :
  - o Article 002 (recettes de fonctionnement) : 63 552.75 Euro (Excédent fonctionnement)
  - o Article 001 (recettes d'investissement) : 74 278.76 Euro (Excédent investissement).

- Précise que Madame Le Maire ne participe pas au vote concernant l'approbation du compte administratif 2018.
- Charge Madame Le Maire d'effectuer toutes les formalités administratives nécessaires.

#### VI/ Présentation et vote du Budget Primitif 2019 du Budget Annexe d'Assainissement.

Madame Le Maire donne la parole à M. Blandinières pour la présentation du budget primitif 2019 qui est voté à l'unanimité par l'Assemblée.

M. Blandinières donne des informations complémentaires :

- Des explications ont été trouvées quant à l'augmentation de la consommation électrique depuis 4 ans avec dépassement de la consommation électrique de la station d'épuration par rapport au contrat initiale. Il est donc proposé de revoir le contrat, l'Assemblée valide cette proposition à l'unanimité.

- Les travaux d'assainissement pour l'année 2019 vont surtout concerner le poste de relèvement du Courbas (Jacardy).

#### VII/ Présentation du Compte Administratif 2018 du Centre Communal d'Action Sociale.

Madame Le Maire donne la parole à Mme Marie-Claude Bénazet pour la présentation du Compte Administratif 2018 du CCAS qui a fait l'objet d'un vote à l'unanimité par le Conseil d'Administration du CCAS en date du 15 mars 2019.

#### VIII/ Présentation du Budget Primitif 2019 du Centre Communal d'Action Sociale.

Madame Le Maire donne la parole à Mme Marie-Claude Bénazet pour la présentation du Budget Primitif 2019 du CCAS qui a fait l'objet d'un vote à l'unanimité par le Conseil d'Administration du CCAS en date du 15 mars 2019.

#### IX/ Présentation de l'avis des Domaines pour le terrain situé à côté de la Maison Médicale Communale.

Madame Le Maire indique à l'Assemblée que l'estimation du service des Domaines pour le terrain à côté de la Gare, Avenue des Pyrénées a été reçue en Mairie en date du 13 mars dernier et que le prix a été fixé à 47 000 Euro, sur la base de 45 Euro le m2.

Madame Le Maire demande à l'Assemblée si la décision de principe de céder à l'Euro symbolique ce terrain aux médecins de la Maison Médicale Communale, prise lors de la séance du 19 février dernier, est maintenue moyennant un encadrement juridiquement acté de la transaction, à charge pour les médecins de porter le projet d'extension de la Maison Médicale.

L'Assemblée valide à l'unanimité cette proposition.

#### X/ Proposition de modification du montant du contrat de prêt pour la Régie Municipale des Eaux.

Compte tenu des informations données au moment du vote du budget primitif 2019 de la Régie Municipale des Eaux, Madame Le Maire propose de réaliser un prêt de 200 000.00 Euro pour l'année 2019 et non de 150 000.00 Euro comme décidé lors de la séance du décembre 2018.

L'Assemblée, après délibération, valide à l'unanimité le montant du prêt de 200 000.00 Euro pour la Régie Municipale des eaux.

#### XI/ Informations concernant le transfert des compétences Eau et Assainissement à l'Intercommunalité.

Madame Le Maire communique à l'Assemblée les derniers éléments connus concernant le dossier de transfert des compétences Eau et Assainissement à la Communauté d'Agglomération Pays Foix-Varilhes :

- La Communauté d'Agglomération a rencontré le Président de SMDEA et les Services de la Préfecture mais est toujours en attente d'une date de rendez-vous avec Madame La Préfète.
- L'idée de la mise en place d'une convention temporaire pour une durée de 1 ou 2 ans permettrait de passer le cap du 1<sup>o</sup> janvier 2020, dans l'attente d'une décision.

M. Blandinières indique que le Conseil d'Exploitation et lui-même ne sont pas favorables à la mise en place de cette convention qui ne fait que repousser l'échéance.

Une discussion s'engage au sein de l'Assemblée, discussion de laquelle il ressort que le Conseil Municipal n'est pas non plus favorable à cette convention et maintient la demande de création d'une Régie Intercommunale.

Madame Le Maire et M. Eychenne proposent de faire remonter cette information lors de la prochaine réunion de la Communauté d'Agglomération, soit le 20 mars.

Une autre idée est aussi proposée lors de l'échange au sein du Conseil Municipal, pourquoi ne pas étudier la possibilité d'une délégation de service public.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h15.